



## Avis public Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- La construction d'une classe extérieure à l'École Monseigneur-Desranleau localisée à 2 mètres des limites de propriété arrière et latérale.

Cette demande vise le **12, rue Marziali.**

Ces demandes auront pour effet d'autoriser :

- *La construction d'une classe extérieure localisée à 2 mètres des limites de propriété arrière et latérale.*

L'article 186 du règlement de zonage 699-11 exige une marge arrière de 7.6 mètres et une marge latérale de 6 mètres.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, JOJ 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 16 septembre 2024.

Catherine Nadeau  
Directrice générale adjointe et greffière